

## Appel d'offres pour un service de correspondants de tranquillité

**M. l'Adjoint HAKKAR, Rapporteur** : Le Conseil Municipal, dans sa séance du 14 septembre 2006, a décidé la mise en place d'un service de Correspondants de nuit (CDN) à titre expérimental pour une durée de trois ans (2007-2009).

Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2007, à Planoise, Grette, et sur certains secteurs de Battant, Montrapon, Orchamps-Palente et Clairs-Soleils, le service des correspondants de nuit (CDN) intervient 365 nuits par an de 20 h à 1 h 30 afin de rassurer les habitants par leur présence et leurs interventions rapides et de réapprendre à chacun à régler et prévenir les problèmes par le dialogue.

Les CDN ont quatre missions : la médiation, l'aide aux personnes, la veille résidentielle et la coordination avec les services de jour.

Les principales adaptations apportées au service depuis la mise en place sont les suivantes : intervention jusqu'à 2 h du matin à Battant les jeudis et vendredis ; élargissement du périmètre de déambulation sur 4 rues du centre-ville en prolongation du secteur de Battant ; mise en place d'horaires d'hiver en 2008 (de 19 h à 0 h 30) afin de se caler sur les besoins des habitants.

Un référentiel d'évaluation a été établi avant la mise en place du service afin de permettre une prise de décision quant au renouvellement ou pas du dispositif à l'issue de l'expérimentation. Quatre objectifs stratégiques (vingt objectifs opérationnels) avaient été donnés aux CDN compte tenu du diagnostic de sécurité partagé au sein du Contrat Local de Prévention et de Sécurité (CLPS) :

- stabiliser puis réduire les troubles nocturnes
- rassurer les habitants
- faire évoluer favorablement la situation des personnes en difficultés
- améliorer la qualité de vie et le cadre de vie collectif.

Une évaluation a donc été menée sur une durée de 18 mois (juillet 2007 à décembre 2008) à partir de données chiffrées et d'une enquête qualitative réalisée auprès de 600 habitants des quartiers concernés. Les résultats sont les suivants :

- les troubles nocturnes se stabilisent ;
- les habitants des secteurs d'intervention jugent le service utile (83 %) et rassurant (pour 71 %) ;
- le service apporte une aide aux personnes en difficultés (87 % des habitants sondés disent qu'ils feront de nouveau appel au service en cas de problème) ;
- des évolutions positives sont déjà perceptibles dans le cadre de vie : le service des CDN apporte une réponse pertinente aux conflits de voisinage ; les bailleurs sociaux constatent une baisse des dégradations et du vandalisme dans les immeubles ; l'intervention des CDN a un impact à court terme sur les rassemblements générant des troubles ; 23,5 % des habitants remarquent une évolution positive dans leur quartier depuis l'arrivée des CDN.

Les résultats du service se différencient cependant selon les quartiers. A Planoise, les interventions sont nombreuses et le taux de satisfaction des habitants plus élevé que la moyenne. A Montrapon et à Orchamps-Palente, le nombre d'interventions va croissant et ces deux quartiers enregistrent les taux de satisfaction les plus élevés. A la Grette, les habitants sont moins rassurés. A Battant et aux Clairs-Soleils, les missions des CDN sont moins connues et le taux de satisfaction moins élevé, même si à Battant les habitants sont plus nombreux que la moyenne à avoir noté une évolution positive de leur quartier.

En conclusion, les objectifs fixés au service des CDN ont globalement été atteints et la médiation nocturne apparaît comme une action pertinente pour faire face à certaines problématiques des quartiers bisontins. Des points forts se dégagent d'ailleurs dans l'action menée par les CDN :

- diminution des dégradations des immeubles des bailleurs ;
- amélioration du sentiment de sécurité des habitants ;
- prise en charge efficace des troubles de voisinage, y compris de certains conflits installés de longues dates.

Des points faibles apparaissent cependant au niveau du résultat de certains objectifs opérationnels :

- si les rassemblements sont globalement pris en charge, les améliorations sont temporaires. Il est donc nécessaire de reprendre le dispositif en partenariat avec les autres acteurs impliqués ou à impliquer dans la résolution de ce problème.
- l'impact du dispositif est moins visible dans les quartiers de Battant et de Clairs-Soleils. Il est donc nécessaire d'optimiser l'intervention sur ces quartiers.

Par ailleurs, si en 2008, et pour la première fois depuis 2004, le nombre de troubles enregistrés par l'Observatoire de la Sécurité diminue, ils constituent cependant encore l'essentiel des faits observés (53 %) et parmi eux les troubles nocturnes (les 2/3). Il est donc nécessaire de maintenir un dispositif d'intervention en médiation pour réduire encore ces troubles nocturnes.

Enfin, les troubles diurnes, même s'ils sont moins nombreux, préoccupent de plus en plus les habitants, notamment le week-end alors que peu de services d'intervention sont présents. Il s'agit pour l'essentiel de troubles générés par l'occupation non conforme à l'usage de certains parcs, jardins et autres espaces publics : intrusion de véhicules, bruit, dégradations, salissures. Il est donc nécessaire de renforcer le réseau des acteurs de proximité afin de pouvoir délivrer un message éducatif et pédagogique sur ces temps de journée le week-end et permettre le respect des espaces concernés.

C'est pourquoi il est proposé de poursuivre l'intervention de médiation sociale de nuit en y apportant les adaptations rendues nécessaires au vu des résultats de l'évaluation et de mettre en place une intervention de médiation sociale de jour sur les espaces publics.

Pour la réalisation de ce projet, la Ville de Besançon assurera la maîtrise d'ouvrage. Les principaux bailleurs sociaux apporteront une contribution à cette initiative qui fera l'objet d'une convention financière précisant les modalités de participation de chacun d'entre eux.

Pour la mise en œuvre du dispositif des Correspondants de tranquillité, la Ville de Besançon cherche donc un prestataire de service apte à remplir cette mission.

Le montant estimatif de la prestation est d'environ 0,999 M€ par an pour le service des Correspondants de nuit (prix unitaire de 491,159 € par heure de médiation sociale) et de 140 000 € par an pour le service des Correspondants des espaces publics (prix unitaire de 204,678 € par heure de médiation sociale). Le marché sera divisé en deux lots pour une durée initiale d'une année éventuellement renouvelable deux fois.

Pour lancer ce dispositif, un marché sur appel d'offres de niveau européen sera passé.

## **Propositions**

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de poursuivre le dispositif des correspondants de tranquillité
- d'autoriser M. le Maire à lancer la consultation,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint(e) Délégué(e) à signer les marchés ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier,
- de solliciter auprès des partenaires du dispositif les aides les plus larges,
- de mandater M. le Maire ou l'Adjoint(e) Délégué(e) pour négocier l'établissement d'une convention financière définissant les modalités d'engagement des partenaires du dispositif,
- de s'engager à inscrire aux budget 2010 et suivants.

**M. Michel OMOURI :** Monsieur le Maire, l'opposition est tout à fait d'accord de voter ce dispositif correspondants de nuit et de jour. Nous tenons aussi à féliciter pour leur remarquable travail les médiateurs de rues. Vous souhaitez que ce dispositif qui coûtera au moins 1 M€ pour l'année 2010, ce sont les vrais chiffres,...

**M. LE MAIRE :** Oui ce sont les vrais chiffres.

**M. Michel OMOURI :** Vous souhaitez donc que ce dispositif soit toujours basé uniquement sur la gestion des conflits par le biais de la médiation mais on oublie le volet prévention en direction des 18 - 30 ans après minuit. Les horaires d'intervention seront de 20 h à 1 h 30 du matin en été et de 19 h à 0 h 30 en hiver dans les quartiers et à certains endroits du centre-ville.

Les problèmes de gestion de conflit commencent réellement à partir de 22 h et non 20 h. Rennes fut la première ville à expérimenter ce dispositif dès 1997. Elle est passée de 20 h à 1 h 30 sur la gestion unique des conflits par la médiation et après évaluation, les professionnels de la prévention ont fait le constat qu'il manquait le volet prévention en direction des jeunes après 0 h 30. Ensuite ils ont adapté les horaires à la réalité du terrain. Pourquoi ne pas modifier les horaires d'intervention la nuit ? Pourquoi ne pas expérimenter dès 22 h jusqu'à 3 h 30 du matin en période d'été et de 21 h jusqu'à 2 h 30 en période d'hiver ? Ceci permettrait de faire un travail sur la médiation des conflits dès 22 h et de travailler le volet prévention dès 0 h 30 jusqu'à la fin du service en direction des jeunes.

Nous avons voté la charte des bars qui autorise certains bars du centre-ville à ouvrir jusqu'à 2 h 30 tout en essayant de faire de la prévention sur les addictions et la gestion du bruit après fermeture. Un grand nombre de riverains se plaignent sans cesse du bruit occasionné à chaque sortie de bar. Je note dans le cahier des charges une présence des correspondants de nuit jusqu'à 2 h du matin en centre-ville, n'y a-t-il pas là une incohérence ?

En ce qui concerne les correspondants de jour qui interviendront les week-ends et les jours fériés, nous devons leur demander d'axer leurs interventions uniquement sur les problèmes occasionnés par les scooters, les quads qui pourrissent la vie des habitants de Planoise. Il me semble que vous avez été interpellé sur ce sujet lors des élections municipales et aucune proposition n'a été faite ensuite.

Pour terminer, je souhaite que dans les clauses du marché apparaisse dans un paragraphe : accompagnement humain et juridique si un médiateur social subissait des violences lors de son intervention. Je vous remercie.

**M. Edouard SASSARD :** C'est avant tout pour une remarque et une proposition, une petite ouverture vis-à-vis de ces correspondants de nuit. C'est vrai que quand on allait sur le terrain avec Michel OMOURI, il y avait aussi des élus de la majorité, d'ailleurs c'était sympathique, on a fait la ronde de nuit tous ensemble. On se rend bien compte que le travail est physique parce que c'est la nuit et pourtant il faisait beau et chaud. L'hiver c'est différent, c'est psychologiquement exigeant et au niveau familial bien évidemment ce sont des horaires un peu particuliers. On se disait avec Michel en échangeant aussi avec ces correspondants de nuit que ces personnes-là peuvent avoir sur le long terme une vraie importance au sein de la Mairie ou dans le monde de l'éducation en général parce qu'ils ne peuvent pas faire cela forcément indéfiniment, mais que leur savoir et leur connaissance de quartier doivent être utilisés à plus long terme. Donc on voulait avec Michel OMOURI justement vous proposer qu'il y ait un parcours pour ces personnes-là qui peuvent commencer comme correspondants de nuit pour ensuite évoluer dans le cadre de la formation, sur d'autres métiers, tout en sachant qu'ils ont besoin de reconnaissance puisque c'est un

travail difficile, ingrat, le soir et peu visible. Ces personnes-là peuvent être aussi intéressantes en terme de tutorat parce qu'on peut très bien imaginer qu'ils soient tuteurs pour les prochains, pour ceux qui intègrent l'équipe mais toujours avec cette fin. La proposition qu'on se permet de vous faire c'est d'essayer de leur créer un parcours professionnel avec les connaissances qu'ils ont, l'implication qu'ils ont dans la ville et la reconnaissance qu'ils méritent. Merci.

**M. LE MAIRE :** Simplement lorsque vous dites que nous ne sommes pas attentifs à votre proposition, je pense que vous ne vivez pas effectivement dans la même ville que moi. Il y a eu beaucoup de propositions. La dernière en date c'est sur le secteur de Planoise, où nous avons mis en place deux choses, une expérimentation sur le parc urbain avec non pas des correspondants de jour mais des correspondants de tranquillité, il y a une nuance, des correspondants de tranquillité qui apportent satisfaction. C'est pour cela d'ailleurs que nous voulons poursuivre l'expérience. On va y mettre de nouveaux crédits car c'est important, je vous dirai pourquoi dans un instant.

Nous avons mis aussi en place sur Planoise, sur le secteur Cassin, des bornes automatiques avec lecture optique qui permettent aux voitures dont le numéro est enregistré de rentrer, aux pompiers de pénétrer et ce dispositif donne entière satisfaction. Reste à régler le problème des quads, pas que sur Planoise d'ailleurs mais sur l'ensemble de la ville ainsi que celui des motos et celui des petites et grandes incivilités sur l'ensemble de la ville. Le dispositif des correspondants de nuit donne satisfaction et je suis heureux que vous soyez satisfaits de ce service dont j'avais souhaité la mise en place déjà lors du dernier mandat, puisque c'est Denis BAUD qui en avait été chargé. Vous savez, cela dit Besançon n'est pas la seule ville de France à être dans ce cas-là, le vrai problème c'est actuellement une rupture du dialogue social dans certaines zones très localisées. Vous avez parlé de Planoise c'est vrai, on pourrait parler aussi de Montrapon, je suis allé moi-même me promener sans escorte l'autre jour rue Gounod, rue Olof Palme, on a d'ailleurs discuté, c'était intéressant. C'est vrai également aux 408 où Annie MENETRIER, Abdel GHEZALI, Lazhar HAKKAR sont très présents, Annie plus spécialement sur le secteur des 408, partout il y a des difficultés. Le vrai problème auquel on est confronté c'est que globalement il y a une perte de respect. On respecte moins les personnes et ce n'est pas acceptable. Alors c'est vrai que le mot respect a été beaucoup galvaudé. On ne respecte plus l'autorité aussi, même l'autorité de la police qui se fait caillasser, canarder. Pourquoi vous dites même la police municipale ? C'est l'ensemble des polices mais on n'a pas à les caillasser, pas plus la police municipale que la police nationale que des citoyens «lambdas» et on ne respecte plus l'espace public. En ce moment et ça m'énerve beaucoup, la mode est celle des canettes cassées. Quand on les abandonne, c'est un demi mal mais maintenant on les casse pour faire une multitude de débris qui vont pouvoir blesser dangereusement des habitants. On n'est pas attentif au cadre de vie, on pollue les parcs et c'est suite à une rencontre sur le terrain que j'avais faite qu'effectivement nous avons décidé de prolonger ces correspondants de nuit en correspondants de jour.

Vous savez les événements que nous avons connus ces derniers jours m'ont conforté dans mes convictions. Elles sont simples : il faut être extrêmement sévère et sans concession avec les voyous et notamment à Besançon, avec ces quelques personnes, ces 4 ou 5 personnes, quartier par quartier peut-être 10 sur Planoise, 5 sur Montrapon, 5 sur Gounod, cette cinquantaine de personnes qui -et vous m'excuserez d'utiliser ce terme-là, je ne le devrais pas en Conseil Municipal, pourrissent la vie de tout un quartier. Donc il faut être extrêmement sévère par rapport à cela et je me félicite du travail réalisé avec la police nationale, avec la police municipale et aussi de toutes les actions de prévention mises en place, parce que la répression ne suffit pas. Il faut éduquer parce que c'est vrai que quand vous avez comme à Planoise l'autre jour des gamins entre 13 et 16 ans qui ont agressé une personne du Forum en difficulté psychologique, l'ont tabassée, lui ont uriné dessus, ont versé de l'alcool et ont mis le feu à son vélo... je me demande où sont les parents ? Où est la société ? Notre action, ce n'est pas que l'intervention des correspondants de nuit, ni la mise en place de bornes, c'est un problème global et on doit être très ferme par rapport à cela. Il faut de la prévention, de l'éducation et de la répression et c'est avec cela qu'effectivement on peut avancer parce que ce qu'il faut, c'est qu'on permette à tous ces jeunes qui sont un peu perdus, jeunes et moins jeunes 18 - 30 ans, c'est aussi la conséquence du chômage, il faut qu'on leur permette de retrouver le sens du dialogue, le sens du respect, le respect de l'autre et les dispositifs de médiation qui ont été mis en place vont effectivement dans ce sens-là.

Vous parlez du parcours, mais oui vous avez raison. Vous savez très bien que ce n'est pas du personnel municipal mais du personnel ADDSEA qui a la responsabilité de ces personnes. C'est pour cela que nous avons entre autres conventionné avec cet organisme pour permettre à ces personnes généralement plutôt jeunes d'avoir un parcours professionnel, parce qu'on ne peut pas être médiateur de nuit ou médiateur de jour pendant sa vie entière et donc l'ADDSEA, c'est déjà le cas pour certains, leur a permis de rentrer dans des écoles de travailleurs sociaux par exemple, à l'IRTS et autres, pour faire un parcours. Ce que vous demandez, c'est l'ADDSEA qui va le faire, il faut leur donner effectivement possibilité de faire carrière. Voilà ce que je voulais vous répondre avant de passer la parole à Lazhar mais vraiment je le dis très fortement que ces gens-là n'attendent aucune concession du Maire, parce que c'est inacceptable que dans une ville où on a tout pour vivre heureux, enfin tout en matière d'environnement parce qu'il y a quand même les difficultés liées au chômage et si le plein emploi promis par beaucoup, on n'y est pas encore, était là, cela réduirait quand même une partie de tous ces problèmes.

Vous dites : «vous ne faites rien», chaque année la police nationale et la police municipale arrêtent une centaine de scooters et capturent également les chiens dangereux. Alors, ne dites pas qu'on n'a rien fait.

**M. Lazhar HAKKAR :** Je veux juste rappeler un peu le contexte, pourquoi ce service a été mis en place. Je vais le faire rapidement, rappeler que durant les années 2004, 2005, 2006 l'Observatoire de la Sécurité avait constaté une augmentation extrêmement importante des troubles et essentiellement des troubles nocturnes. C'est pour répondre un petit peu à Michel parce qu'il a l'impression qu'on tâtonne. Non, le service a été mis en place à partir de données extrêmement précises, à partir de statistiques et on a adapté les horaires, particulièrement en fonction des statistiques et les troubles nocturnes à l'époque se produisaient essentiellement en première partie de nuit. Et pour répondre aussi à ton souci, sache bien que 80 % de l'activité des correspondants de nuit c'est de la prévention de conflits et 20 % de gestion de conflits. On ne va pas rentrer dans les détails puisqu'un bilan a été fait. Dans cette salle, je crois que c'était le 14 septembre 2006, la Municipalité précédente avait choisi de mettre en place un service de correspondants de nuit suite aux données de cet observatoire-là, c'est vrai que les choses ont un petit peu changé depuis.

Donc le service a été mis en place en 2007, les correspondants de nuit ont été déployés sur le terrain le 1er juillet 2007 et au bout de 18 mois, ce qui est peu finalement par rapport à une action telle que celle-là, on a fait une évaluation qui était basée sur deux éléments, premièrement les données de l'Observatoire de la Sécurité et deuxièmement une enquête menée auprès de 600 habitants dits représentatifs, issus des quartiers concernés. Cette évaluation nous a permis de voir que globalement le service donnait satisfaction en particulier par rapport à ce qui lui avait été demandé, à savoir diminution des troubles nocturnes et un mode opérationnel que je vous rappelle rapidement fait de déambulations systématiques, c'est-à-dire que les correspondants de nuit sont toutes les nuits de l'année sur le terrain. Effectivement c'est vrai que c'est un métier qui ne doit pas être facile. Ils ont également un autre mode opérationnel c'est de répondre aux appels des habitants dans le délai d'un quart d'heure, donc ces deux éléments-là ont été validés par l'évaluation. Finalement ce dont on s'est aperçu c'est qu'apparaissaient de nouvelles incivilités et essentiellement le week-end et en journée, vous avez fait allusion aux quads et scooters, etc. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui on est plus en demande si vous voulez à la fois de conforter ce service de nuit mais en plus de mettre en place une médiation de jour pour faire face aux nouvelles problématiques qui sont apparues. J'ajoute, et M. le Maire l'a dit tout à l'heure, que j'ai une préoccupation majeure, c'est l'alcoolisation des jeunes la journée.

Effectivement, c'est dur d'être correspondant de nuit parce que dans certaines situations quand vous avez affaire à des jeunes vers 22-23 h qui ont bu déjà toute la soirée, c'est difficile de faire passer le message de prévention tel que vous l'avez tout à l'heure énoncé.

Donc là, pour faire rapide, le bilan est globalement satisfaisant. Si on regarde la carte de l'observatoire d'un point de vue macroscopique, vu des autres villes, on peut dire que Besançon est une ville calme. Ceci étant dit il y a des endroits où les gens ont du mal à dormir, où les gens ont peur, où les gens sont victimes d'incivilités et effectivement la limite qu'ont la police nationale et la police municipale,

c'est que les incivilités en tant que telles ne sont pas toujours des délits et c'est là qu'il y a à mon avis matière à travailler la prévention.

Les troubles nocturnes entre 2005 et 2006 c'étaient + 200 %, entre 2007 et 2008 + 25 % et l'année 2008 on les a vu baisser, ce n'est peut-être pas beaucoup, mais de 5 %. Voilà où on en est aujourd'hui. Donc vous êtes amenés à vous prononcer ce soir sur l'appel d'offres que nous lançons. Le marché avait été attribué à l'ADDSEA pour une durée de 3 ans et il arrive à échéance au 31 décembre 2009.

Quelques petites minutes encore Monsieur le Maire si vous le permettez pour dire que Rennes effectivement était précurseur. Alors on va un peu se gargariser là, je remercie la Mission Tranquillité Publique et Mme PETITCOLIN parce qu'à Besançon on a fait une évaluation, ce que n'a pas fait la ville de Rennes. La politique de prévention et de sécurité sur Besançon c'est également comme dans la culture, ce n'est pas uniquement un dispositif, c'est un ensemble de dispositifs.

Vous avez évoqué tout à l'heure la charte des bars, effectivement à laquelle on va associer, ce n'est peut-être pas l'objet de ce jour mais je vous le dis quand même, un travail de médiation spécifique aux jeudis soirs. C'est pour cela qu'on demandera au futur opérateur des correspondants de nuit de faire en sorte que ceux-ci viennent au centre-ville et essentiellement sur Battant le jeudi soir pour accompagner justement la sortie des bars. Nous sommes une capitale régionale, de plus une ville universitaire où il fait bon vivre. J'ai la chance dans mon métier de rencontrer des étudiants, quand ils arrivent de l'extérieur ils sont ébahis par la qualité de vie de la ville mais nous, responsables politiques et adultes nous leur devons la sécurité, à la fois la sécurité dans leur déambulation mais aussi travailler sur la prévention de l'alcoolisation, c'est ce qu'on fait avec la charte des bars, c'est ce qu'on va faire avec une équipe de médiateurs supplémentaire qui travaillera spécifiquement les jeudis soirs.

Enfin pour terminer, c'est un travail ingrat et le souhait qu'on a par rapport aux correspondants de nuit, c'est qu'ils entrent effectivement dans un parcours d'acquisition des connaissances pour peut-être aller vers d'autres métiers ou rester dans ce domaine-là, comme vous l'avez dit et là je vous rejoins puisque c'est une bonne idée que nous avons également. Et enfin les CDN ne sont jamais seuls quand ils sont victimes d'agression, ça arrive mais très rarement heureusement. Ils sont évidemment pris en charge par le service lui-même et je salue le travail de la directrice du service des correspondants de nuit puisqu'à ce niveau-là il y a une très bonne prise en charge des correspondants de nuit lorsqu'ils ont des difficultés ou lorsqu'ils sont agressés. Si vous avez d'autres questions, je suis à votre disposition.

**M. LE MAIRE :** On peut féliciter la directrice et se féliciter aussi de la collaboration qu'il y a entre police municipale, police nationale et avec l'ensemble des services qui me confirment qu'il y a plus de 100 scooters qui ont été arrêtés l'année dernière ainsi qu'une centaine de chiens qui ont été capturés.

**M. Michel OMOURI :** Pour l'instant je suis tout à fait d'accord sur votre analyse. Simplement ce que l'opposition entend, c'est que jeudi on a signé une charte des bars jusqu'à 2 h 30, arrêt de boissons de 2 h du matin jusqu'à 2 h 30 pour assurer la fluidité de la sortie des consommateurs dans les bars. Simplement il faut qu'on soit cohérent ; si vous demandez dans le marché une présence jusqu'à 2 h du matin le jeudi soir ou autres et qu'il y a une sortie jusqu'à 2 h 30, il faut peut-être qu'on module au niveau des horaires spécialement pour la charte des bars, il n'y en a pas énormément, je pense qu'il y a peut-être une vingtaine de personnes qui l'ont signée.

**M. LE MAIRE :** Pourquoi pas ? Je crois que vous êtes assez attentif à ce qui se passe dans cette commission en l'occurrence, je pense que vous pouvez voir cela avec Lazhar.

**M. Michel OMOURI :** On peut faire cela quand même !

**M. Lazhar HAKKAR :** Le jeudi la charte des bars ce n'est pas jusqu'à 2 h 30, c'est 1 h 30».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 12 novembre 2009.*